

# LE CARILLON

HEUGNES



## SOMMAIRE

Page

- Autour de Noël.....	2
- Sainte Barbe 96.....	2
- Comité des fêtes - Calendrier.....	2
- Amicale des Pêcheurs..	2
- Société Communale des Chasseurs de Heugnes....	2
- L'Europe vue de la région.....	3
- A.S. Heugnes.....	3
- Locations - Maison des Associations.....	4
- Ordures ménagères.....	4
- Consiels Municipaux....	5
- Démarches administratives.....	6-8
- Le Club des Jeunes.....	8
- Bons numéros.....	8
- État civil.....	8

## LE BILLET DU MAIRE

1996 s'est éteint nous apportant son traditionnel lot de joies et de peines.

Au nom du Conseil Municipal je souhaite à chacun d'entre vous, à vos amis, à vos proches, une bonne et heureuse année et surtout une excellente santé.

Faisons ensemble que cette nouvelle année nous apporte calme et prospérité.

Bulletin Municipal - n°6 -  
Janvier 1997





## AUTOUR DE NOËL



Le 19 Décembre dernier, les colis de Noël ont été remis aux personnes âgées de plus de 70 ans. Cette année ce sont 35 femmes et 30 hommes dont 14 couples qui en ont bénéficié. Les nouveaux venus au club des plus de 70 ans, donc nés en 1926 sont: Mesdames Madeleine LAY et Raymonde THERET, Messieurs Robert LAY, Maurice IMBERT et Roland BLANCHET.

La traditionnelle fête de Noël de l'école s'est déroulée dans une joyeuse ambiance le Vendredi 20 Décembre. Après les chants et les saynètes longuement répétés avec leurs

institutrices, les enfants ont accueilli le Père Noël avec quelques jours d'avance.

Une petite soirée très réussie qui avait réuni parents et amis venus en nombre.

Autre fête réussie, l'arbre de Noël de la Ruche. Le 29 Décembre, moniteurs, responsables, enfants et parents se sont retrouvés pour un après-midi récréatif. Saynètes, chansons et musique furent là aussi à l'honneur. Devant une telle réussite, souhaitons que la Ruche bourdonne de nouveau à l'été 97.

B.G.

## SAINTE BARBE 96

Le 30 Novembre, les pompiers fêtaient Sainte Barbe. Après le dépôt de gerbe au cimetière et l'office religieux, pompiers, anciens pompiers, Conseil Municipal et famille du récipiendaire se sont retrouvés à la mairie pour saluer les 20 ans de présence au C.P.I. du Sergent Jean-Claude BONNEAU.

La remise du diplôme par B. Garnier Maire et de la décoration par Joël BONJOUR Conseiller Général précédait le vin d'honneur offert par la Commune.

Le joyeux cortège se dirigea ensuite vers l'auberge où le traditionnel banquet était servi. La fête se terminera tard dans la nuit.

B.G.

## COMITÉ DES FÊTES

L'Assemblée générale a lieu le Samedi 25 Janvier salle de la mairie à 20 heure.  
- Bilan de l'année 1996.

- Fêtes 1997.  
- Dimanche 9 Février, loto.  
Le comité présente ses meilleurs voeux.

F.L.

## CALENDRIER DES FÊTES 1997

18 Janvier	Concours de belote A.S. Heugnes	3 Août	Méchoui des Pompiers
26 Janvier	Galette des Rois - Familles Rurales	14 Août	Course cycliste - Fête foraine
9 Février	Loto Comité des Fêtes	15 Août	53ème Cavalcade - Fête foraine
11 Mai	Communion Solennelle (à Pellevoisin)	19 Octobre	Loto des parents d'élèves
19 Mai	Foire - Assemblée - Course cycliste	1er Novembre	Diner dansant A.S. Heugnes
25 Mai	Randonnée pédestre UFOLEP	7 Novembre	Concours de belote Comité des Fêtes
15 Juin	Méchoui de l'A.S. Heugnes	29 Novembre	Ste Barbe
26 Juillet	Fête de la Ruche	19 Décembre	Arbre de Noël de l'école

## AMICALE DES PÊCHEURS

Les pêcheurs réunis le 23 Décembre à la mairie ont dressé le bilan de l'année écoulée. Les 162 cartes à la journée et 17 cartes à l'année ainsi que la recette du Lundi de Pentecôte et la subvention communale permettront de partir en 1997 avec un budget d'un peu plus de 11 000 Frs.

Dès que la météo le permettra, l'empoisonnement sera réalisé. Il sera réparti à la Butte, à la Biche et à la Fosse Blanche: 450 kg de carpes, 50 kg de gardons et 80 kg de tanches.

L'Assemblée Générale se tiendra en Mars afin de définir le règlement 97, le prix des cartes et la date d'ouverture.

R.R.

## SOCIÉTÉ COMMUNALE DES CHASSEURS DE HEUGNES

La saison de chasse va se terminer; on peut dire que l'année a été bien moyenne en lièvre et légère en perdreaux et faisans. Les lachers de gibiers de tir ont comblé ce déficit. Les trois bracelets chevreuil ont été réalisés aux deux battues.

Pour mémoire le repas des chasseurs aura lieu le dernier Samedi de Février. tous les chasseurs et amis des chasseurs y sont cordialement invités. Inscription à l'Auberge de Heugnes.

R.L.

# L'EUROPE VUE DE LA RÉGION

Inscrit dans le cadre du dialogue national pour l'Europe mis en place par Michel BARNIER Ministre Délégué aux Affaires Européennes, un colloque s'est tenu à Orléans le 10 Décembre.

A l'invitation d'un partenaire financier du développement de la région Centre, plusieurs maires de notre contrat de pays ont ainsi pu participer à cette réflexion commune en association avec les principales collectivités territoriales et enrichir leur perception et leurs implications sur la citoyenneté européenne. Le dialogue permettra d'élaborer des synthèses régionales de ce qui aura été exprimé en région Centre et constituera la matière des Assises Nationales du 9 Mai 1997, point d'orgue du dialogue national pour l'Europe.

L'Union Européenne est le résultat des efforts menés depuis 1950 par les promoteurs de l'Europe Communautaire. Elle constitue l'organisation la plus poussée d'intégration multisectorielle ayant vocation à agir aussi bien dans les domaines économique, social et politique que dans ceux des droits des citoyens et des relations extérieures des quinze états qui en sont membres. Elle génère elle-même une législation qui s'applique directement aux citoyens européens et crée des droits spécifiques à leur profit.

Les Quinze se sont engagés dans un processus d'approfondissement de l'Union et annoncent de nouveaux élargissements qui devront aller de pair avec le renforcement de l'Union. L'acceptation politique de l'adhésion prochaine des pays d'Europe Centrale et Orientale (P.E.C.O.) a d'ailleurs été décidée en Décembre 95 lors du Conseil Européen de Madrid avec deux préalables à cette adhésion: la consolidation de la démocratie et la stabilité politique. En étudiant de près la carte ci-dessous et les données qui y sont jointes, vous comprendrez combien le chemin à parcourir sera long et parsemé d'embûches. CARTE - Si le débat s'est axé en grande partie sur l'EURO, la monnaie unique mise en place en 1999 et

que nous retrouverons définitivement dans notre porte-monnaie en 2002, les questions et les problèmes soulevés en particulier par les étudiants présents nous ont permis rapidement de revenir à la dure réalité du moment: le chômage.

La lutte contre le chômage est le défi économique et social auquel l'U.E. est confrontée; l'objectif est de réduire le chômage de moitié d'ici l'an 2000. Cela implique la création de 15 millions d'emplois nouveaux, dont 5 millions empêcheraient seulement le chômage d'augmenter. Cela implique également un taux de croissance annuel uniforme de plus de 3%.

Dans le monde actuel, la création d'emplois dépend d'un ensemble complexe de facteurs. Nul pays ne saurait à lui seul trouver de formule magique. Pour l'U.E. et ses membres, la meilleure façon de relever ce défi est d'oeuvrer ensemble pour atteindre le même objectif. L'optimisme du Ministre (c'est son rôle) tranchait avec le scepticisme de la salle et en particulier avec l'inquiétude de la jeunesse.

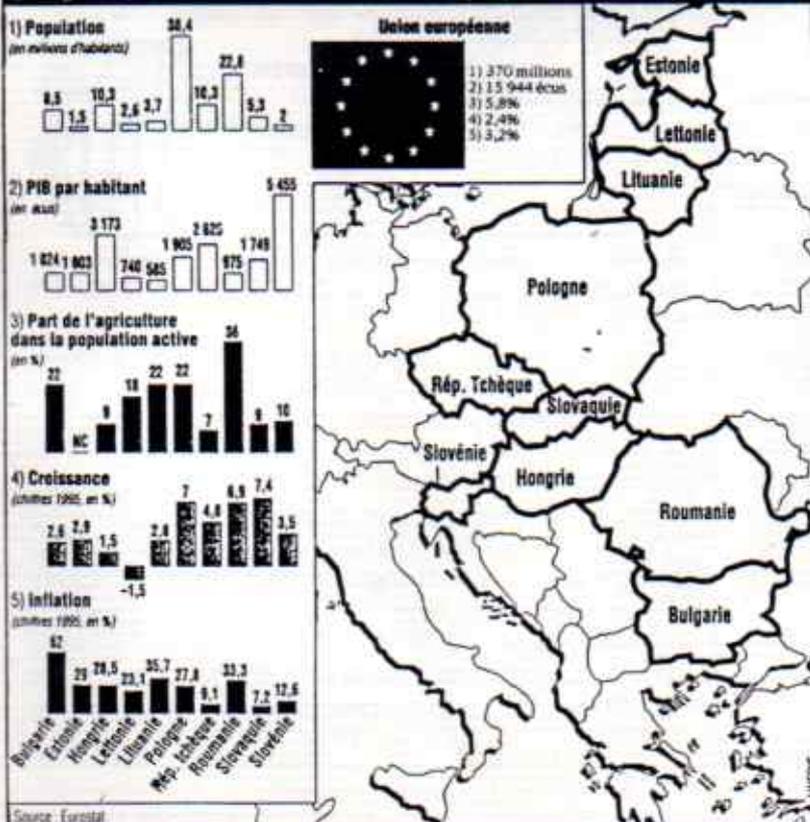
Le 20 Septembre 1992, la France sortait coupée en deux du referendum sur l'approbation du traité de MAASTRICHT. Quatre ans plus tard, une étude menée en région Centre laisse apparaître les résultats suivants, à savoir que seulement 1 interviewé sur 2:

- sait que l'U.E. comprend 15 pays
- sait que le Danemark est membre de l'U.E.
- connaît le nom de la monnaie unique: l'EURO
- considère l'U.E. très loin de ses préoccupations
- place le parlement européen à Strasbourg.

Plus que jamais, après les bouleversements qui ont traversé le continent Europe, il est indispensable d'agir pour garantir la paix, la stabilité entre les peuples. Il s'agit de bien construire les structures de solidarité et de coopérations dans une Europe élargie. Les échéances sont importantes et surtout proches, très proches.

B.G.

## PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE : LES CHIFFRES CLÉS



## LE CLUB DES JEUNES ET L'ORTHOGRAPHE

Rayez les mots mal orthographiés.

BOÎTE	BIFTECK
OSCILER	MARMOTE
RASSOIR	COLZA
ESQUIMAU	PÊLERIN
DÉGÔT	OUATE
LOQUACE	ENGOUMENT
EXORTER	MEA-CULPA
INFAME	PÉRIPÉTIE
JETER	BONNETERRIE
EXEMPT	RACCROC
ISTHME	AMYGDALE
FIASCO	MUSÉUM
BLANC-SEING	ASEPTIE
ALIZÉ	BOUILLIR
COINCIDER	EMPLÂTRE

Réponses aux jeux du Carillon n°5:  
 Votre langue au chat: 1- 20 livres. 2- Alphabet; le "S" (noblesse, tristesse, allégresse). 3- Les oiseaux mâles.  
 Petit casse-tête: 3 lettres se suivent (DE- ABC- STU- TUV- NOP).  
 Les habitants: EBROÏCIENS - TURRIPINOIS - SPARNACIENS.  
 L'histoire de nos provinces: BRETAGNE - CORSE - AUVERGNE.



**TARIF DES LOCATIONS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS  
À COMPTER DU 1ER JANVIER 1997**

OBJET DE LA LOCATION		TARIF	
Déjeuner, Banquet, Buffet		450 Frs	
Dîner, Réveillon		450 "	
Déjeuner + Dîner		600 "	
Galette, Vin d'honneur		200 "	
Spectacle, Concert		300 "	
Concours de cartes, Loto, Sapin de Noël		300 "	
Anniversaires, Boums (Jeunes de la commune uniquement)		150 "	
Mariages (Galette + Repas)		600 "	
Ventes, Braderies		300 "	
Bals		600 "	
Réunions		200 "	
Dîner + Réveillon		600 "	
Caution		50% du montant de la location (pour les habitants hors commune)	
Tarifs remplacement vaisselle et mobilier cassés			
Assiette, verre à pied	10 Frs	Couvert, couteau	5Frs
verre-gobelet, tasse	7Frs	Corbeille	20Frs
Carafe verre	20Frs	Plat inox	50Frs
Saladier verre	15Frs		
Chaise	150Frs	Table	800Frs
Les grosses réparations sont facturées au locataire pour leur montant effectif.			

## ORDURES MÉNAGÈRES

La Commission d'ouverture de plis de la Communauté de Communes composée de Mme Morin, Mrs Jollet, Revillon et Garnier s'est réunie le 25 Novembre afin d'examiner les offres faites par 6 entreprises désireuses de collecter les ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes.

Les offres émanaient des entreprises suivantes:

- 1 - MEZARGA (Écueillé) - dossier incomplet.
- 2 - COVED (filiale de la SAUR) - offre incomplète.
- 3 - GENET (filiale Lyonnaise des Eaux) - offre supérieure de 6,6% à l'Estimatif.
- 4 - DAUBLON (Écueillé) - dossier incomplet.
- 5 - ONYS (filiale Générale des Eaux) - offre supérieure de 35% à l'Estimatif.
- 6 - VIOVI - offre incomplète.

En conclusion l'offre la mieux disante était établie par GENET, mais supérieure à l'estimation de l'administration (505 043 Frs H.T.). L'appel d'offres a été déclaré infructueux et une nouvelle consultation a été demandée pour le 11 Décembre.

Cette consultation a donné les résultats suivants:

- VIOVI 607 528 Frs H.T.
- GENET 480 210 Frs H.T.
- DAUBLON 498 246 Frs H.T.

- COVED 660 272 Frs H.T.
- ONYS 624 728 Frs H.T.

L'entreprise GENET n'ayant pas fourni d'acte d'engagement, c'est l'entreprise DAUBLON qui a été retenue, à savoir:

- \* Collecte hebdomadaire: 72,52 Frs H.T. par habitant
- \* Traitement à Châtillon: 32 Frs H.T. par hab.
- \* Taxe ADEME: 9 Frs H.T. par hab.

Soit 113,52 Frs H.T. par hab.

En cas de collecte bi-hebdomadaire (pour Écueillé et Pellevoisin en partie) le prix passe de 72,52 Frs H.T. à 95 Frs H.T.

Les bennes pour objets encombrants et grosses ordures coûteraient le prix suivant:

- \* Transport en décharge 500 Frs H.T.
- \* Location benne 7m3 360 Frs H.T.
- \* Location benne 15m3 400 Frs H.T.

Le 16 Décembre une réunion regroupant les communes et l'entreprise retenue a permis de mettre au point l'organisation de la collecte (itinéraire - jour de collecte - liste des produits entrant dans les ordures ménagères...). Pour Heugnes, la collecte sera effectuée chaque LUNDI à partir de 8 heures, dès le 6 Janvier 1997.



B.G.



Réunion  
du 25.10.96

Le conseil Municipal a pris les décisions suivantes:

- Il procède à l'attribution des parcelles communales libérées par Mr DAUBLON. Il s'agissait de 7 parcelles de terrain proposées à la location pour une durée de 12 ans et 10 mois à dater du 11 Novembre 1996 (la Société Communale de Chasse ayant dé-liné l'offre de mise à disposition de l'une des parcelles concernées).

- Huit postulants répondant à la condition d'attribution (siège de l'exploitation à Heugnes) s'étaient fait connaître. Un 9ème postulant était écarté d'office, le siège de son exploitation étant hors commune.

- Mr Bernard CHARNY, conseiller municipal, ayant fait acte de candidature, il n'a pas participé au débat ni au vote pour l'attribution des parcelles.

Le conseil Municipal a donc voté et les parcelles ont été attribuées comme suit:

- Parcelles A 159 et 160 à Mr Laurent BONNEAU, "Le Gardon-Frit" - Heugnes.

- Parcelles A 131 et 132 à Mr et Mme Philippe MOULIN, 11, Place St Martin - Heugnes.

- Parcelle A 135 à Mr Michel GOILLER, 3, Place St Martin - Heugnes.

- Parcelle A 136 à Mr Bernard CHARNY, EARL de "La Croix" - Heugnes.

- Parcelle A 139 à Mr Michel JUBERT, 11, Rue de la Forge - Heugnes.

Par ailleurs, le bail du Domaine de la Pyramide (consenti à Mme Françoise PROT) sera renouvelé au 24 Juin 1998 au taux actuel.

- Après examen, il approuve et vote le budget supplémentaire à l'unanimité, qui s'élève à:

- 143 934 Frs en section de fonctionnement

- 285 209 Frs en section d'investissement.

Les questions diverses ont porté sur les sujets suivants:

- COLIS DE NOËL: l'opération est reconduite pour 1996.

- MODIFICATION DES DATES DE JOURS D'ÉCOLE: il y aura classe le 30 Avril et le 10 Mai mais pas le 2 Mai ni le 3 au matin - donc long week-end pour les écoliers du 1er au 4 Mai 1997 inclus.

- En ce qui concerne l'école, un extincteur sera acheté à la S.I.B. (747,72 Frs TTC) ainsi qu'un magnétoscope; les tableaux seront repeints, des luminaires seront installés au-dessus de chacun d'eux

et acquisition sera faite d'une pendule et de quatre petites chaises pour la classe des petits.

- BANQUE ALIMENTAIRE: la Commune s'associera à la collecte prévue les 29 et 30 Novembre 1996.

- LUTTE CONTRE LES RAGONDINS: la Commune participera à la campagne menée par le GDMA.

- LIGUE CONTRE LE CANCER: la demande de subvention est rejetée.

M.D.



Réunion  
du 25.11.96

Au cours de sa réunion du 25 Novembre dernier présidée par Bernard Garnier Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes:

Un magnétoscope quatre têtes destiné à l'école sera acheté au prix de 1990 Frs TTC aux Établissements Huret de Buzançais qui pour 1235 Frs TTC raccordera également le téléviseur à l'antenne fixée sur le toit de la mairie. Les Établissements Sellier de Heugnes pour leur part placeront deux appliques électriques au dessus des deux tableaux des salles de classe au prix de 750 Frs H.T. l'unité.

Dans le cadre des réfections et aménagements prévus à l'Auberge une isolation à la laine de verre (Établissements Melin à Châtillon - 23 Frs TTC le m2) sera posée par les employés com-munaux dans la partie située au dessus de la cuisine et de la salle du restaurant, des briques seront replacées sur une cheminée en-dommagée et un devis sera de-mandé pour l'encastrement des gouttières en façade.

Le Conseil a pris une délibération acceptant la dissolution du Syndicat de Voirie d'Écueillé au 31 Décembre 1996.

Finalement la Municipalité a décidé de s'associer à l'action de soutien proposée par l'Union Départementale des Maires Ruraux en faveur de la promotion de la consommation de la viande bovine.

M.D.



Réunion  
du 27.12.96

LES SAINT MARTIN D'HEUGNES EN VISITE A DÉOLS

Réuni pour la dernière fois de l'année 1996, le Conseil Municipal a accepté de prêter son Saint Martin au Conseil Général de

l'Indre dans le cadre de l'exposition qui commémorera les dix ans de son "Fonds Patrimoine" à Déols du 6 Juin au 21 Septembre prochains. Pour l'occasion Saint Martin, sur son tableau, reprendra son bâton de pèlerin, quittera provisoirement son église et les ouailles d'Heugnes sur lesquels il a l'habitude de veiller.

Au cours de cette même réunion, présidée par Bernard Garnier Maire, diverses décisions propres à améliorer les conditions de vie des habitants de la commune ont été prises.

Dans le cadre de la Communauté de Communes le ramassage des ordures ménagères sera désormais assuré le Lundi par l'entreprise Daublou au coût de 113,50 Frs par an et par habitant. Un conteneur à ordures roulant de 1000 litres sera acheté par la commune au prix de 4 475 Frs TTC à l'UGAP; il remplacera le plus petit actuellement en place près du stade.

Pour permettre aux plus jeunes (et même aux moins jeunes!) de comprendre l'environnement dans lequel ils évoluent, la commune achète la cassette vidéo produite par Indre Nature intitulée "L'Indre couleur nature" (139 Frs). Elle sera mise à la disposition de l'école.

Pour embellir la façade de l'Auberge, le Conseil accepte le devis d'encastrement des gouttières proposé par l'entreprise Darnault de Pellevoisin (3 168 Frs H.T.).

D'autres aménagements pratiques et esthétiques seront également effectués au même moment par la même entreprise pour un coût global de 2 350 Frs H.T.

En ce qui concerne la Forêt Communale accord a été passé avec l'O.N.F. pour le dégagement de semis de chênes au prix de 14 894,10 Frs TTC.

Un appartement communal situé 4, route de Palluau se libère du fait du départ de son ancien locataire Mr Patrice Cormier à dater du 28 Février prochain. Ce logement est donc à louer au prix de 917,61 Frs par mois.

Un virement de crédits sur l'exercice 1996 du budget de la commune a été effectué comme suit:

- Chapitre 67 - Intérêts d'Em-prunts: manquent 3 185,74 Frs suite au passage d'un prêt à taux fixe (indexé au préalable sur le T.A.M.)

- Chapitre 66 - Transports scolaires manquent 2 112,22 Frs.

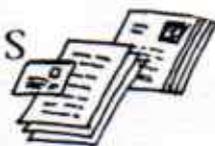
Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 63 sur lequel il reste 28 000 Frs de crédits disponibles.

La réunion s'est terminée sur les bons vœux d'usages formulés chaleureusement par tous et pour tous.

M.D.



# LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES PETIT GUIDE



C'est à la mairie d'Heugnes que vous pouvez vous adresser pour toutes les formalités qui suivent. Selon le cas, elle les accomplira elle-même ou, si nécessaire se mettra pour vous en rapport avec le service administratif concerné.

Les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants:

- Lundi-Mardi-Jeudi: de 9h à 12h et de 14h à 18h.

- Vendredi-Samedi: de 9h à 12h.

Tel: 02 54 39 01 85 - Fax: 02 54 39 07 06.

## La déclaration de naissance:

◆ C'est la première démarche à faire dans la vie d'un enfant. La déclaration est effectuée dans les 3 jours qui suivent la naissance dans la mairie du lieu de naissance.

La personne qui fait la démarche doit se présenter avec:

- une pièce d'identité,

- la déclaration de naissance délivrée par la maternité,

- le livret de famille ou les actes de naissances des autres enfants ou une fiche familiale d'état civil ou l'acte de mariage,

- le carnet de maternité,

- l'acte de reconnaissance pour les parents non mariés.

◆ Si les parents sont étrangers, ils doivent fournir, en plus des documents précités:

- le passeport de chacun des deux parents ou leur acte de naissance ou leur acte de mariage,

- le certificat de coutume, si nécessaire.

## Le mariage:

◆ Le mariage civil se célèbre dans la mairie du lieu de résidence de l'un ou l'autre des futurs époux.

Le dossier doit être constitué un mois avant la date du mariage.

Plusieurs pièces sont nécessaires:

- un certificat pré-nuptial daté de moins de deux mois lors du dépôt du dossier,

- un justificatif de domicile,

- un acte de naissance daté de moins de trois mois à la date du mariage,

- une pièce d'identité,

- un certificat du notaire si un contrat de mariage a été établi,

- la liste des témoins précisant leur nom, prénoms, date de naissance, profession et domicile.

◆ Si les futurs époux sont mineurs, le consentement des parents est indispensable. Dans le cas où ceux-ci sont décédés, il faut une autorisation des grands-parents ou, à défaut, du conseil de famille.

◆ Si l'un des futurs époux est veuf, une copie de l'acte de décès du précédent conjoint est à ajouter au dossier.

◆ Dans le cas d'un mariage entre personnes divorcées, il faut présenter un extrait de l'acte de mariage précédent si le divorce est récent et uniquement pour les futures épouses.

◆ Le mariage peut être une opportunité pour légitimer des enfants nés avant le mariage. Il faut alors produire une copie intégrale d'acte de naissance de ces enfants reconnus par les deux parents.

◆ Si le ou les futurs époux sont de nationalité étrangère, les documents à fournir sont quelque peu différents:

- un acte de naissance en provenance du lieu de

naissance et rédigé dans la langue du pays devra être légalisé par le Consulat et traduit en français par un traducteur interprète près la cour d'appel (certains pays sont exemptés de cette formalité),

- un certificat de coutume et un certificat de célibat délivrés par le Consulat,

- un certificat médical pré-nuptial daté de moins de deux mois fourni par la Mairie,

- un justificatif du domicile à Heugnes (facture EDF, quittance de loyer...),

- la carte de séjour en cours de validité ou récépissé de prorogation ou passeport en cours de validité avec la date d'entrée en France.

## Le livret de famille.

◆ Ce livret est automatiquement délivré au moment du mariage. Toutefois, le père ou la mère célibataire peut en obtenir un si l'enfant a été reconnu.

En cas de perte, un duplicata peut être demandé à la mairie du lieu de mariage ou à la mairie du domicile.

## La déclaration de décès:

◆ La déclaration de décès doit être effectuée le plus rapidement possible (en principe dans les 24 heures) à la mairie du lieu de décès.

Elle se fait avec:

- le livret de famille de la personne décédée,

- son acte de naissance ou toute autre pièce d'identité la concernant.

Pour acquérir une concession dans un cimetière, il faut:

- justifier de son domicile à Heugnes ou être décédé à Heugnes,

- présenter une pièce d'identité.

◆ Le renouvellement de la concession se fait également à la mairie. En cas de changement d'adresse, il faut prévenir le service décès ou le conservateur du nouveau cimetière.

## La fiche d'état civil - les copies et extraits d'actes:

Ce sont des documents très utilisés et souvent demandés.

La fiche d'état civil.

Il existe deux types de fiches:

La fiche individuelle d'état civil, délivrée sur présentation

- du livret de famille ou une carte d'identité en cours de validité ou d'un acte de naissance.

La fiche familiale d'état civil qui indique la date et le lieu de mariage, le nom et les prénoms du conjoint, l'état civil des enfants. Elle est délivrée sur présentation

- du livret de famille ou des actes de naissance de chaque personne constituant la famille,

- de l'acte de mariage.

Les copies ou extraits d'actes.

Seule la mairie où l'acte a été dressé peut effectuer la copie ou l'extrait. La copie d'acte de naissance ou de mariage ou de décès peut être obtenue par toute personne majeure, pour elle-même ou ses ascendants, ses descendants, son conjoint ou son représentant légal sur présentation d'une pièce d'identité. Il est possible d'en faire la demande par correspondance en indiquant:

- le nom et les prénoms de la personne concernée et suivant la demande, la date de naissance, de mariage ou de décès. Il faut joindre une enveloppe timbrée et libellée à son adresse.

◆ Un extrait d'acte de naissance indique l'année, le

jour, l'heure et le lieu de naissance, le sexe, les nom et prénoms. Certaines mentions peuvent être ajoutées telles que le mariage, le divorce, la séparation de corps, le décès. On peut demander un extrait d'acte de naissance avec filiation sur lequel seront indiqués les noms, prénoms, dates et lieux de naissances des père et mère.

◆ Un extrait d'acte de mariage indique la date du mariage, les noms et prénoms, dates et lieux de naissance des époux ainsi que la nature de leur régime matrimonial.

◆ Dans certains cas peuvent être mentionnés le divorce ou la séparation de corps. Un extrait d'acte de mariage avec filiation cite en plus les noms et prénoms des pères et mères des époux.

Pour les personnes nées dans les DOM-TOM, la demande se fait auprès du Ministère des Départements et Territoires d'Outre-mer, Archives de France, 27 rue Oudinot, 75007 Paris - 01 47 83 01 23.

Les personnes nées à l'étranger doivent s'adresser au Ministère des Affaires étrangères, Fichier central de l'état civil, 11 rue Maison Blanche, 44941 Nantes cedex 09 - 02 51 77 01 23.

#### La carte nationale d'identité:

◆ pour obtenir une carte d'identité, il faut fournir:

- la carte périmée ou à remplacer ou la déclaration de perte ou de vol, s'il y a lieu,

- un timbre fiscal d'une valeur de 150 Frs,

- un acte de naissance intégral mentionnant la filiation complète et datant de moins de trois mois,

- deux photos d'identité récentes de 35 par 45 mm sur fond clair, uni,

- deux justificatifs de domicile différents et récents au nom du demandeur,

- le livret de famille pour les femmes mariées ou veuves.

◆ Les enfants mineurs, à partir de 9 ans 1/2, devront venir accompagnés d'un de leurs parents et fournir en plus des documents énoncés ci-dessus:

- le livret de famille,

- éventuellement le jugement de divorce attestant la garde de l'enfant.

◆ Dans le cas où la garde conjointe est exercée, la présence des deux parents est obligatoire. Si l'autorité parentale est exercée en commun, la signature des deux parents est exigée. Si l'autorité parentale est conjointe, l'autre parent doit établir sur papier libre une autorisation légalisée par la mairie du domicile mentionnant qu'une autre demande de carte n'a pas été faite par ailleurs.

#### Cas particuliers:

Les femmes mariées désirant une mention spéciale, les femmes divorcées, les personnes sous tutelle, les personnes d'origine étrangère ou nées à l'étranger ou ayant un conjoint ou un parent de nationalité étrangère doivent contacter le service.

#### Le passeport:

◆ Pour l'obtention d'un passeport, il faut se munir du formulaire de demande complété et signé par le demandeur avec:

- deux photos d'identité récentes,

- deux justificatifs de domicile différents et récents au nom du demandeur,

- l'ancien passeport ou la carte d'identité en cours de validité ou la déclaration de perte ou de vol ou un extrait intégral d'acte de naissance datant de moins de trois mois,

- un timbre fiscal d'une valeur de 350 Frs.

Si le passeport a été établi depuis plus de 10 ans, il faut en plus des pièces énoncées ci-dessus:

- La carte nationale d'identité en cours de validité ou

un acte de naissance avec filiation complète datant de moins de trois mois.

◆ Si le passeport est demandé pour un enfant mineur, il faut joindre aux pièces demandées ci-dessus:

- le livret de famille,

- la présence du représentant légal,

- dans le cas d'un divorce et si la garde est conjointe, la présence des deux parents est obligatoire. Si l'autorité parentale est conjointe, l'autre parent peut établir son autorisation légalisée par la mairie ou le commissariat de son domicile sur papier libre.

◆ Pour l'inscription d'un enfant mineur sur un passeport, il faut fournir en plus:

- le livret de famille,

- le passeport du demandeur,

- deux photos d'identité du titulaire du passeport,

- deux photos de l'enfant à inscrire,

- éventuellement le jugement de divorce attestant la garde de l'enfant (mêmes obligations de présence ou d'autorisation que pour l'obtention d'un passeport).

◆ Toutefois, à partir de 15 ans, un passeport individuel est obligatoire pour voyager à l'étranger, à l'exception des pays membres de la CEE.

#### Cas particuliers:

Les femmes mariées désirant une mention spéciale, les femmes divorcées, les personnes sous tutelle, les personnes d'origine étrangère ou nées à l'étranger ou ayant un conjoint ou un parent de nationalité étrangère, doivent contacter le service.

#### La sortie de territoire:

Elle permet à un enfant mineur de quitter le territoire français sans ses parents. Les enfants titulaires d'un passeport en cours de validité n'ont pas besoin de sortie de territoire.

Cette autorisation sera délivrée sur la demande de l'un ou l'autre des parents s'il s'agit d'un couple marié, de la mère s'il s'agit d'un enfant naturel (même si celui-ci est reconnu par les deux parents) ou du parent investi du droit de garde en cas de divorce.

Il faudra fournir:

- le livret de famille,

- la carte nationale d'identité du parent demandeur,

- la carte nationale d'identité du mineur,

- un justificatif de domicile,

- éventuellement l'extrait du jugement de divorce attestant la garde de l'enfant,

- une autorisation légalisée du parent qui ne se présente pas si la garde ou l'autorité parentale est conjointe.

#### Construire, démolir, transformer:

◆ Pour construire, une demande de permis doit être faite à la mairie. L'imprimé est à retirer sur place et devra être déposé une fois complété, accompagné d'un plan de situation, d'un plan de masse de la construction, d'un tableau de surface, des plans de façade et éventuellement de l'accord de la copropriété.

Pour certains cas particuliers d'autres pièces peuvent être demandées. Une fois accordé, le permis reste valable deux ans. Si des modifications doivent être apportées, il faut alors faire une demande de permis de construire modificatif.

◆ La démolition de bâtiments nécessite également un permis. Certains travaux sont soumis à une autorisation préalable quand il s'agit de ravalements et des modifications d'aspect extérieur d'une construction existante.

◆ Si vous devez transformer un logement pour l'utilisation d'une profession libérale, vous devez demander une autorisation à la mairie. En dehors de

ce cas, les transformations de logements en locaux commerciaux sont interdites.

◆ Les ventes de logements sont soumises au droit de préemption de la ville ou de la préfecture. C'est pourquoi vous devez déposer à la mairie ou à la préfecture selon l'adresse à laquelle est situé le bien, une déclaration d'intention d'aliéner. Le délai maximum de réponse est de deux mois.

Le permis de chasser:

◆ Pour obtenir un permis de chasser, il faut respecter certaines conditions:

- avoir au minimum 16 ans dans l'année,
- fournir l'attestation de réussite à l'examen pour l'obtention de ce permis,
- deux photos d'identité,

- un chèque de 200 Frs,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- l'imprimé de demande de permis,
- si besoin l'imprimé de déclaration de cause d'incapacité rempli et signé par le demandeur.
- ◆ Pour faire valider ce permis, il faudra fournir:
  - le permis de chasser,
  - l'imprimé de demande de validation et l'imprimé de déclaration de cause d'incapacité remplis et signés par le chasseur,
  - la vignette cynégétique à retirer auprès d'une agence du Crédit Agricole pour une validation nationale ou dans le département de chasse pour une validation départementale,
  - l'attestation d'assurance pour l'année en cours.

Préparation M.D.



**BONS NUMÉROS**

**MAIRIE DE HEUGNES:**

tél: 02 54 39 01 85, fax: 02 54 39 07  
 EDF: Dépannage Châteauroux - 02 54 27 03 12;  
 Renseignements - 02 54 29 72 00  
 SAUR: Écueillé - 02 54 40 27 19; Montrichard (24h/24) -  
 02 54 32 49 88

**MÉTÉO FRANCE CHÂTEAUROUX DÉOLS:**

répondeur général - 08 36 68 02 36  
 répondeur agriculteurs - 08 36 68 07 36  
 standard - 02 54 08 58 58

**POMPIERS:** 18; Chef de Corps des Pompiers de Heugnes: Philippe Moulin - 02 54 39 01 23

**GENDARMERIE:** Écueillé - 02 54 40 21 17

**SAMU:** 15 ou 02 54 22 88 88

**CENTRE ANTI-POISONS:** 02 41 48 21 21 (Angers) ou  
 04 78 54 14 14 (Lyon)

**CABINETS MÉDICAUX DU CANTON D'ÉCUEILLÉ:**  
 Pellevoisin: Dr Vo Van Truong, 14 rue des Aubuées -  
 02 54 39 01 41

Écueillé: Dr Sonia Attal, Dr Jean Attal, 15 rue de la Gare  
 - 02 54 40 20 04; Dr Bernard Bérard, 33 rue des Moulins  
 - 02 54 40 23 37; Dr Patrick Tournadre, 25 rue du 11  
 Nov. - 02 54 40 23 08

**PHARMACIES DU CANTON:**

Pellevoisin: Pharmacie Lainez, 34 rue Jean Giraudoux -  
 02 54 39 02 70

Écueillé: Pharmacie Thomas, 7 Pl. du 8ème Cuirassier -  
 02 54 40 23 34

**AMBULANCE:**

Pellevoisin: Ambulance Mirand, 3 rue Jean Giraudoux -  
 02 54 39 00 80;

Radiocom 2000- 02 54 02 90 54

**POSTE PELLEVOISIN:** 02 54 39 00 91

**PRESBYTÈRE PELLEVOISIN:** 27 rue Jean Giraudoux -  
 02 54 39 02 96

**SERVICE DE REPAS À DOMICILE:** 02 54 00 36 00



**A.S. HEUGNES**   
**CLASSEMENTS AU 13.1.97**

5ème DIVISION		6ème DIVISION		MOINS DE 15 ANS	
1 VILLENTOIS	34	1 BUXEUIL	32	1 VATAN	28
2 HEUGNES	33	2 FAVEROLLES	30	2 VALENCAY	23
3 LINIEZ	29	3 VEUIL	27	3 DÉOLS	22
4 LYE	29	4 VALENCAY	26	4 ÉTOILE	17
5 LUCAY	24	5 ARGY	21	5 BUZANCAIS	16
6 LEVROUX	23	6 ANJOUIN	18	6 LEVROUX	16
7 BAUDRES	23	7 POULAINES	17	7 E. ÉCUEILLÉ	14
8 VATAN	21	8 ORVILLES	16	8 N. PAILLOUX	11
9 PELLEVOISIN	20	9 HEUGNES	11	9 CHARRIS	4
10 ROUVRES	17	10 VICQ	11		
11 LA VERNELLE	17				
12 BOUGES	12				
MOINS DE 13 ANS		BENJAMINS		VÉTÉRANS	
1 ÉTOILE CHTX.	27	1 VILLEDIEU	29	A.S HEUGNES est éliminée en 1/4 de finale des vétérans par POULIGNY SAINT PIERRE	
2 ÉCUEILLÉ	27	2 BUZANCAIS	25	POULIGNY 4-0 HEUGNES	
3 REUILLY	24	3 VATAN	21	HEUGNES 3-4 POULIGNY	
4 VILLEDIEU	24	4 DÉOLS	17		
5 LA BERRICHONE	19	5 VINELIL	14		
6 CHÂTILLON	18	6 ÉCUEILLÉ	13		
7 VATAN	17	7 ISSOUDUN	11		
8 ST MAUR	15				
9 ISSOUDUN	14				
10 VALENCAY	10				

**ÉTAT CIVIL  
 DU 4ÈME TRIMESTRE 1996**

**D É C È S**

André DEPOND, décédé à Heugnes,  
 le 14 Octobre 1996  
 Hugues BRUN, décédé à Châteauroux,  
 le 20 Septembre 1996  
 Gaston DEPOND, décédé à Juvisy-sur-Orge (91),  
 le 28 Septembre 1996  
 Isidro MADRUGA SANTOS, décédé à Ozoir-La-Ferrière  
 (77), le 16 Juin 1996  
 (transcription reçue le 17 octobre 1996)

LE CARILLON - Bulletin Municipal réalisé par la Commission de l'Information - Conception et coordination  
 Martine Denisot  
 - Mairie - 36180 HEUGNES. Tél: 02 54 39 01 85 - Fax: 02 54 39 07 06